

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°25 du 18 juin 2010

**PARTIE PERMANENTE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°4

INSTRUCTION N° 402742/DEF/DIRISI/DIRCEN/SDM/BMR/SAJ
relative aux attributions, à l'organisation et au fonctionnement de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information – Metz.

Du 6 mai 2010

DIRECTION INTERARMÉES DES RÉSEAUX D'INFRASTRUCTURE ET DES SYSTÈMES D'INFORMATIONS DE LA DÉFENSE.

INSTRUCTION N° 402742/DEF/DIRISI/DIRCEN/SDM/BMR/SAJ relative aux attributions, à l'organisation et au fonctionnement de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information – Metz.

Du 6 mai 2010

NOR D E F E 1 0 5 0 8 9 0 J

Références :

Code de la défense - partie réglementaire, III, notamment les articles R. 3233-10 à R. 3233-18.

Décret n° 85-755 du 19 juillet 1985 (BOC, p. 4150 et ses errata de classement des 20 septembre 1988 (BOC, p. 5156) NOR DEFT8861143X et 22 janvier 1990 (BOC, p. 886) NOR DEFD9053007X. ; BOEM 111.2.3.3, 126.1, 405.1.2.4.1, 508-322) modifié.

Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245. ; BOEM 120-0.1.3).

Arrêté du 1er octobre 1991 (BOC, p. 3289. ; BOEM 112.2.4, 420.2.2, 610.3.3) modifié.

Arrêté du 22 juin 2007 (JO n° 162 du 14 juillet 2007, texte n° 31, p. 11952 ; signalé au BOC 14/2008. ; BOEM 430.1.1.1) modifié.

Arrêté du 16 décembre 2009 (JO n° 296 du 22 décembre 2009, texte n° 31 ; signalé au BOC 2/2010. ; BOEM 410.12.2.3).

Arrêté du 10 mars 2010 (BOC N° 14 du 9 avril 2010, texte 13. ; BOEM 130.1.1, 144.1, 150.1.1, 300.6.1.2).

Arrêté du 23 avril 2010 (JO n° 105 du 6 mai 2010, texte n° 26 ; signalé au BOC 24/2010. ; BOEM 110.6.2).

Arrêté du 23 avril 2010 (JO n° 105 du 6 mai 2010, texte n° 27 ; signalé au BOC 24/2010. ; BOEM 160.1).

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 160.1

Référence de publication : BOC N°25 du 18 juin 2010, texte 4.

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

La présente instruction fixe les attributions, l'organisation et le fonctionnement de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Metz (DIRISI - Metz).

En application de l'arrêté de 8^e référence, la DIRISI - Metz est un organisme extérieur de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense (DIRISI), placé sous l'autorité organique et fonctionnelle du directeur central de la DIRISI.

Elle reçoit ses directives de la direction centrale de la DIRISI (DC DIRISI).

2. ATTRIBUTIONS.

Conformément aux directives de la DC DIRISI, la DIRISI - Metz est chargée d'assurer le déploiement, la conduite, la mise en œuvre et le soutien des systèmes d'information et de communication (SIC) et de satisfaire les besoins en SIC de ses organismes clients dans le cadre du périmètre de responsabilité qui lui est dévolu.

La DIRISI - Metz est chargée plus particulièrement de :

- relayer et appliquer les directives de la DC DIRISI et en contrôler la mise en œuvre ;
- exécuter les ordres techniques donnés par la DC DIRISI ;
- conduire les études et réaliser les expertises et les projets techniques qui lui sont confiés par la DC DIRISI ;
- assumer les responsabilités particulières d'ordonnateur secondaire et de pouvoir adjudicateur ;
- superviser et administrer les applications et les SIC qui lui sont confiés ;
- garantir, dans des conditions réglementaires, l'exploitation technique et la sécurité des SIC de sa responsabilité ;
- mettre en œuvre les moyens de transmissions radioélectriques et satellitaires de sa zone de responsabilité ;
- satisfaire les besoins en SIC exprimés par les organismes clients de sa zone de responsabilité et diffuser les ordres techniques correspondants ;
- approvisionner et délivrer aux organismes clients les articles contrôlés de la sécurité des systèmes d'information (ACSSI) ;
- participer aux démarches de pilotage et de coordination des organismes clients de sa zone de responsabilité ;
- participer à la préparation opérationnelle de ses entités subordonnées ;
- contrôler la capacité opérationnelle de ses entités subordonnées ;
- relayer la communication de la chaîne DIRISI, en particulier l'information des organismes clients et des usagers de sa zone de responsabilité sur la mise en place de services nouveaux ;
- coordonner avec les organismes clients et le service d'infrastructure de la défense (SID), les opérations d'infrastructure et participer à l'établissement des schémas directeurs « infrastructure » concernant les installations SIC dans sa zone de responsabilité ;
- décliner au niveau local les protocoles définissant les conditions de l'action et du soutien de la DIRISI-Metz dans sa zone de responsabilité.

En temps de crise ou de guerre et lors des exercices, la DIRISI - Metz est chargée d'assumer la fonction de commandant des systèmes d'information et de communication (COMSIC) sur désignation de l'état-major des armées ou du commandant interarmées des zones de défense Est et Nord.

3. ORGANISATION.

Pour l'exercice de ses attributions, la DIRISI - Metz comprend :

- un échelon de direction ;

- un bureau management technique ;
- un bureau opérations - logistique ;
- un bureau projets SIC.

3.1. Un échelon de direction.

3.1.1. Directeur.

La DIRISI - Metz est dirigée par un directeur, commandant de formation administrative, responsable devant le directeur central de la DIRISI, de l'administration, du fonctionnement et de l'exécution de la mission de la DIRISI - Metz.

En application des arrêtés de 5^e et de 6^e références, le directeur exerce les compétences de pouvoir adjudicateur et d'ordonnateur secondaire.

3.1.2. Directeur adjoint.

Le directeur de la DIRISI - Metz est assisté dans tous les domaines relevant de ses attributions par un directeur adjoint qui, en son absence, assure sa suppléance.

Par ailleurs, le directeur adjoint exerce la fonction de coordonnateur local à la prévention.

3.1.3. Section commandement.

Plus particulièrement chargée du soutien organique, elle regroupe les moyens qui permettent au directeur d'assurer le fonctionnement général de la DIRISI - Metz et d'exercer ses prérogatives notamment dans les domaines des ressources humaines, des finances, des achats, de la prévention.

La section commandement comprend :

- un secrétariat - cabinet ;
- une cellule moyens généraux ;
- une cellule budget - marchés - finances ;
- une cellule gestion - administration des ressources humaines ;
- une cellule prévention - environnement.

3.2. Bureau management technique.

Le bureau management technique placé sous les ordres de l'adjoint technique de la direction est chargé de la coordination des dossiers et des projets techniques entre les bureaux opérations - logistique et projets SIC.

Le bureau management est composé de trois sections chargées :

- du pilotage, y compris le contrôle de gestion et la qualité ;
- des relations clients - prestataires ;
- du suivi de projets.

3.3. Bureau opérations - logistique.

Le bureau opérations - logistique assure la préparation opérationnelle, la conduite et la mise en œuvre des SIC de la responsabilité de la DIRISI - Metz. Il participe à l'étude et à la satisfaction des besoins en SIC des organismes clients. Il dirige le soutien immédiat des matériels et des systèmes déployés sur sa zone de responsabilité et participe avec les états-majors de zone de défense aux actions de planification.

Il est responsable de la fourniture, du niveau et de la qualité de tous les services offerts par la chaîne DIRISI.

Il est organisé en trois sections :

- une section conduite des SIC ;
- une section logistique en charge de la comptabilité, de la gestion et de la maintenance des matériels ;
- une section sécurité des SIC.

3.4. Bureau projets système d'information et de communication.

Le bureau projets SIC est responsable de l'évolution des moyens techniques mis en œuvre dans les SIC de la phase d'étude jusqu'au déploiement.

Il est organisé en trois sections :

- une section SI et transverse (supports - infrastructure, énergie - climatisation) ;
- deux sections zonales (Est et Ouest).

4. ENTITÉS RATTACHÉES À LA DIRECTION INTERARMÉES DES RÉSEAUX D'INFRASTRUCTURE ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION - METZ.

4.1. Centres interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.

Les centres interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information (CIRISI) sont décrits dans le référentiel annuel des effectifs en organisation (REO) et relèvent de la DIRISI - Metz. Ils assurent le soutien des SIC de proximité des clients de leur zone en installant les matériels SIC, en les soutenant, en assistant les usagers et en participant à la sécurité des SI.

- le CIRISI-Frescaty ;
- le CIRISI-Nancy-Ochey ;
- le CIRISI-Dijon-Longvic ;
- le CIRISI-Strasbourg ;
- le CIRISI-Châlons-en-Champagne ;
- le CIRISI-Saint Dizier ;
- le CIRISI-Besançon.

En outre, deux CIRISI particuliers assument des responsabilités différentes des autres :

- le CIRISI-Metz :

Il assume des responsabilités étendues dans les domaines de la supervision, de l'administration, de l'exploitation et du soutien des SIC. De ce fait, il donne des ordres

techniques aux autres CIRISI de sa zone de responsabilité,

- le CIRISI-Lille :

Il assume des responsabilités étendues dans les domaines de la supervision, de l'administration, de l'exploitation et du soutien des SIC. De ce fait, il donne des ordres techniques aux autres CIRISI de sa zone de responsabilité.

4.2. Antennes des centres interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.

Les antennes CIRISI sont des échelons de proximité assurant les mêmes missions de soutien et d'assistance que les CIRISI. Réparties sur le terrain, chaque antenne CIRISI est rattachée fonctionnellement et organiquement à un CIRISI.

Relève du CIRISI Metz :

- l'antenne SIC de Montigny-Les-Metz.

Relève du CIRISI Nancy - Ochey :

- l'antenne SIC de Nancy.

Relève du CIRISI Lille :

- l'antenne SIC de Cambrai.

Relève du CIRISI Strasbourg :

- l'antenne SIC de Drachenbronn.

Relève du CIRISI Saint-Dizier :

- l'antenne SIC de Reims.

Relève du CIRISI Besançon :

- l'antenne SIC de Luxueil.

4.3. Détachements SIC.

Pour assurer le soutien de proximité des formations isolées et les camps de manœuvre, des petites équipes (1 à 10 personnes) sont prépositionnées. Ils assurent les missions curatives dans les domaines des SC et des SI des gros clients et dépendent directement d'un CIRISI de rattachement.

4.4. Autres.

4.4.1. Le groupement de soutien de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - METZ (GS DIRISI).

Il assume une mission de niveau régional dans le domaine de la logistique : maintenance et approvisionnement. Il est inclus à la DIRISI - Metz.

À ce titre, il est chargé de :

- comptabiliser les matériels stockés dans les magasins de rechange des CIRISI ;

- donner des ordres techniques ;
- contrôler la gestion et la régularité des mouvements exécutés.

4.4.2. Les détachements de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Metz de Besançon, Lille et Donaueschingen.

Les trois détachements de la DIRISI - Metz (Besançon, Lille et Donaueschingen) situés au sein des forces françaises et éléments civils stationnés en Allemagne (FFECSA), représentent le directeur de la DIRISI - Metz auprès des autorités locales et assument toutes les attributions et missions confiées au bureau projets SIC dans leur zone de responsabilité.

Leur vocation est essentiellement technique.

5. EFFECTIFS.

Les effectifs militaires et civils de la DIRISI - Metz sont fixés par la direction centrale de la DIRISI et officialisés annuellement dans le référentiel des effectifs en organisation (REO) de l'organisme. Ce REO définit notamment la participation de chaque armée.

Pour la conduite des travaux qui lui sont confiés, la DIRISI - Metz peut recourir au personnel de réserve selon le volume défini annuellement dans son REO.

6. DISPOSITIONS RELATIVES AU PERSONNEL.

6.1. Administration.

Hormis les situations particulières, le personnel civil et militaire est géré par la DIRISI - Metz, selon la réglementation propre à son armée ou son service d'appartenance.

6.2. Notation – avancement.

Concernant le personnel militaire de son service, le directeur de la DIRISI - Metz et son adjoint :

- sont chargés de la notation selon les modalités édictées annuellement par les directions du personnel de chaque armée ;
- élaborent les propositions d'avancement selon les modalités édictées annuellement par les directions du personnel de chaque armée.

Concernant le personnel civil, le directeur et son adjoint sont chargés de la notation et participent à l'avancement suivant les modalités édictées par les directions concernées.

6.3. Discipline.

La fonction d'autorité militaire de premier niveau à l'égard du personnel militaire est exercée par le directeur de la DIRISI - Metz.

La fonction d'autorité militaire de deuxième niveau à l'égard du personnel militaire est exercée par le directeur central adjoint de la DIRISI.

Concernant le personnel civil, le directeur et le directeur adjoint de la DIRISI - Metz exercent le pouvoir disciplinaire dans les limites fixées par la réglementation en vigueur.

7. SOUTIEN.

Les ressources humaines, matérielles et techniques, pour l'accomplissement de la mission, sont fournies par les entités des armées. La désignation de celles-ci fait l'objet de directives particulières.

Le soutien nécessaire au fonctionnement courant des entités terre de la DIRISI - Metz est assuré par la région terre Nord-Est (RTNE), dans le cadre du plan de rattachement administratif et logistique (PRAL) établi annuellement par l'état-major de la RTNE.

8. BUDGET.

La DIRISI - Metz assure la gestion des dépenses relatives :

- au fonctionnement de la direction et de ses entités subordonnées hors bases aériennes et hors bases de défense ;
- aux opérations d'investissement et de maintien en condition opérationnelle (MCO).

Afin d'exercer ses attributions, la DIRISI - Metz reçoit de la direction centrale de la DIRISI :

- un budget de fonctionnement couvrant notamment :
 1. les frais de carburant et d'autoroute ;
 2. les frais de déplacement ;
 3. les baux de location d'emprises civiles ;
 4. le fonctionnement courant (fournitures de bureau, produits d'entretien, etc.) ;
 5. les frais de communication, de documentation et de relations publiques ;
 6. le transport des matériels ;
 7. le fonctionnement et l'entretien courant des bâtiments ;
 8. la formation et l'instruction ;
 9. l'équipement de protection des individus ;
- un budget d'investissement et MCO couvrant notamment :
 1. les installations de réseau (modification ou création) ;
 2. les évolutions de matériels dans les locaux techniques ;
 3. le renouvellement des serveurs et des ordinateurs ;
 4. l'entretien programmé des installations et des matériels.

9. PRÉVENTION/ENVIRONNEMENT.

En matière de santé, de sécurité au travail et de protection de l'environnement, la DIRISI - Metz est un organisme à emprises multiples, comprenant l'ensemble des entités qui lui sont rattachées.

9.1. Chef d'organisme.

Le directeur de la DIRISI - Metz, conformément au décret de 2^e référence, est chef d'organisme. Ses attributions consistent principalement à prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé du personnel qui relève de son autorité, à élaborer le recueil des dispositions de prévention et à appliquer la réglementation afférente aux domaines de la santé, de la sécurité au travail et de la protection de l'environnement.

9.2. Chargé de prévention.

Le chargé de prévention, subordonné au chef d'organisme, est son conseiller en matière de prévention des risques professionnels, des conditions de travail et de la protection de l'environnement. Désigné par le chef d'organisme, son poste est identifié au référentiel des effectifs en organisation. Il exerce ses attributions au profit du personnel civil et militaire de l'organisme et anime un réseau de correspondants « prévention » au sein des formations rattachées.

9.3. Personne compétente en prévention des risques électromagnétiques.

Désignée par le chef d'organisme lorsque le risque existe, la personne compétente en prévention des risques électromagnétiques (PCPREM) doit détenir les référentiels techniques et réglementaires et posséder la compétence requise. Une formation spécifique est dispensée par le centre de formation à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail (CDFHSCT) de Vanves.

Subordonnée au chef d'organisme et en liaison avec le chargé de prévention, la PCPREM analyse les postes de travail exposés aux rayonnements électromagnétiques et établit le dossier de site.

10. CONTRÔLE.

10.1. Surveillance administrative et technique.

La surveillance administrative et technique de la DIRISI - Metz est exercée par le directeur central de la DIRISI.

La surveillance administrative et technique des entités relevant de la chaîne DIRISI - Metz est exercée par le directeur de la DIRISI - Metz.

10.2. Contrôle de gestion.

Le contrôleur de gestion de la DIRISI - Metz est chargé de la prise en compte et du suivi des indicateurs de gestion définis par la DC DIRISI. Il réalise la synthèse et l'analyse des résultats au profit du directeur local. La DIRISI - Metz rend compte de ses résultats et participe au dialogue de gestion organisé par la DC DIRISI.

11. ENTRÉE EN VIGUEUR.

La présente instruction prend effet au lendemain de sa publication au *Bulletin officiel des armées*.

*Le général de corps d'armée,
directeur central de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la
défense,*

Patrick BAZIN.

ANNEXE.
LISTE DES ORGANISMES CLIENTS DE LA DIRISI - METZ.

ORGANISME.	LOCALISATION.	ORGANISME.	LOCALISATION.
ESMU	ALLEMAND	CIRFA 51	CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
Antenne médicale du CMBdD d'Amiens	AMIENS	CIRISI Châlons	CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
CAEC (cellule d'accompagnement vers l'emploi des conjoints)	AMIENS	CNCI (ex-CNEA et CNEASA)	CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
CIRFA 80	AMIENS	CSN (centre du service national)	CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
DMD 80	AMIENS	DMD 51	CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
RECONV. AEM	AMIENS	EID (établissement d'infrastructure de la défense)	CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
CIRFA 62	ARRAS	Légion de gendarmerie de Champagne-Ardennes - centre médical principal	CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
DMD 62	ARRAS	RECONV. AEM	CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
BA 128 - cabinet médical	AUGNY	Secteur vétérinaire interarmées	CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
DPMu	AUGNY	BPIA - cabinet médical	CHALON-SUR-SAÔNE
Lycée militaire	AUTUN	BPIA (base pétrolière interarmées)	CHALON-SUR-SAÔNE
Lycée militaire - cabinet médical	AUTUN	3e RG	CHARLEVILLE-MÉZIÈRES
CIRFA 89	AUXERRE	3e RG - cabinet médical	CHARLEVILLE-MÉZIÈRES
DMD 89	AUXERRE	CIRFA 08	CHARLEVILLE-MÉZIÈRES
511e RTrn	AUXONNE	DMD 08	CHARLEVILLE-MÉZIÈRES
511e RTrn - cabinet médical	AUXONNE	Gendarmerie de Charleville-Mézières - centre médical	CHARLEVILLE-MÉZIÈRES
CIRFA 55	BAR-LE-DUC	SRRE (service des ressortissants résidant à l'étranger)	CHÂTEAU-CHINON
DMD 55	BAR-LE-DUC	1e RMED	CHÂTEL-SAINT-GERMAIN
DPMu	BAUDONCOURT	1e RMED - cabinet médical	CHÂTEL-SAINT-GERMAIN
1e RA	BELFORT	CER radio	CHÂTEL-SAINT-GERMAIN
1e RA - cabinet médical	BELFORT	ESCAT	CHÂTRES
35e RI	BELFORT	61e RA	CHAUMONT
35e RI - cabinet médical	BELFORT	61e RA - cabinet médical	CHAUMONT
6e RMat (dét.)	BELFORT	CIRFA 52	CHAUMONT
CIRFA 90	BELFORT	DMD 52	CHAUMONT
DMD 90	BELFORT	École de sous-officiers de la gendarmerie nationale - cabinet médical	CHAUMONT
Centre médical de Verdun	BELLEVILLE-SUR-MEUSE	152e RI	COLMAR
19e RG	BESANÇON	152e RI - cabinet médical	COLMAR
19e RG - cabinet médical	BESANÇON	6e RMat (dét.)	COLMAR

6e RMAT	BESANÇON	CIRISI Strasbourg - antenne Colmar	COLMAR
6e RMAT - cabinet médical	BESANÇON	8e RA	COMMERCY
7e BB/EM	BESANÇON	8e RA - cabinet médical	COMMERCY
7e BT	BESANÇON	CIRISI Lille - antenne Compiègne	COMPIÈGNE
7e BT - cabinet médical	BESANÇON	1e RMAT (dét.)	CONNANTRAY
ASA District	BESANÇON	CRE (centre de ravitaillement des essences) Laon	COUCY-LES-EPPES
CAEC (cellule d'accompagnement vers l'emploi des conjoints)	BESANÇON	BA 112 CDT MARIN la MESLEE	COURCY
Centre médical principal de Besançon	BESANÇON	ESMU	CRÉPY-EN-LAONNOIS
CIRFA 25	BESANÇON	BPIA (base pétrolière interarmées)	CRISSEY
CIRISI Besançon	BESANÇON	CER - SH	CURTIL-SAINT-SEINE
DMD 25	BESANÇON	SILT (service interarmées de liquidation des transports)	DENAIN
EID (établissement d'infrastructure de la défense)	BESANÇON	13e RDP	DIEUZE
EMF 1	BESANÇON	13e RDP - cabinet médical	DIEUZE
GSBdD Besançon	BESANÇON	BA 102 - cabinet médical	DIJON
RECONV. AEM	BESANÇON	BA 102 - DEA (dépôt essences air) Dijon	DIJON
Secteur vétérinaire interarmées	BESANÇON	BA 102 CNE GUYNEMER	DIJON
57e RÉGIMENT D'ARTILLERIE	BITCHE	BSN (bureau du service national)	DIJON
CIRISI Strasbourg - antenne Bitche	BITCHE	CAEC (cellule d'accompagnement vers l'emploi des conjoints)	DIJON
CRE (centre de ravitaillement des essences) Bouy	BOUY	CIRFA 21	DIJON
1e RMAT (dét.)	BRIENNE-LE-CHÂTEAU	CIRISI Dijon Longvic	DIJON
BA 103 - cabinet médical	CAMBRAI	CIRISI Dijon Longvic - Antenne Dijon	DIJON
BA 103 - DEA (dépôt essences ar) Cambrai	CAMBRAI	DIAC (direction interrégionale des anciens combattants)	DIJON
BA 103 CDT MOUCHOTTE	CAMBRAI	DMD 21	DIJON
CIRISI Lille - antenne Cambrai	CAMBRAI	Légion de gendarmerie départementale de Bourgogne - centre médical principal	DIJON

Champ de tir air-sol	CHAIGNAY	RECONV. AEM	DIJON
1e BM/EM	CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE	110e RI	DONAUESCHINGEN (Allemagne)
402e RA	CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE	110e RI - cabinet médical	DONAUESCHINGEN (Allemagne)
402e RA - cabinet médical	CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE	Antenne de commandement des FFECSA	DONAUESCHINGEN (Allemagne)
ASA District	CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE	ASA District	DONAUESCHINGEN (Allemagne)
CAEC (cellule d'accompagnement vers l'emploi des conjoints)	CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE	DSG (détachement spécial du génie)	DONAUESCHINGEN (Allemagne)
CAT	CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE	6e RCS	DOUAI
6e RCS - cabinet médical	DOUAI	DIAC (direction interrégionale des anciens combattants)	LILLE
8e RMAT (dét.)	DOUAI	DMD 59	LILLE
CIRISI Lille - antenne Douai	DOUAI	EID (établissement d'infrastructure de la défense)	LILLE
Hébergement Mess	DOULLENS	EMIA ZD	LILLE
CIRISI Strasbourg - antenne Drachenbronn	DRACHENBRONN (Allemagne)	GRLE (dét.)	LILLE
CIRFA 591	DUNKERQUE	Pôle défense mobilité Lille	LILLE
Commandement de la marine à Dunkerque	DUNKERQUE	RECONV. AEM	LILLE
Escout (P 618)	DUNKERQUE	SIRPA Terre CNPI	LILLE
Pylône de la chaîne FH	DUNKERQUE	DMD 39	LONS-LE-SAUNIER
Centre médical en BdD de Nancy - antenne de Toul	ECROUVES	PSIR (point sensible isolé rattaché) Doullens	LUCHEUX
GSBdD Nancy	ECROUVES	Radar	LUCHEUX
1e RMAT (dét.)	ÉPINAL	53e RT	LUNÉVILLE
1e RTir	ÉPINAL	BTAC/EM	LUNÉVILLE
1e Rtir - cabinet médical	ÉPINAL	BA 116 - cabinet médical	LUXEUIL SAINT-SAUVEUR
CIRFA 88	ÉPINAL	BA 116 - DEA (dépôt essences air) Luxeuil	LUXEUIL SAINT-SAUVEUR
DMD 88	ÉPINAL	BA 116 LCL PAPIN	LUXEUIL SAINT-SAUVEUR
PGE site n° 1 & CER	ÉPINAL	CIRISI Luxeuil	LUXEUIL SAINT-SAUVEUR
3e RHC (dét.)	ESSEY-LÈS-NANCY	CIRFA 71	MÂCON
4e BAM/EM	ESSEY-LÈS-NANCY	DMD 71	MÂCON
DCMAT (dét.)	ESSEY-LÈS-NANCY	5e RG (dét.)	MAILLY-LE-CAMP
3e RHC	ÉTAIN	CEC - cabinet médical	MAILLY-LE-CAMP
3e RHC - cabinet médical	ÉTAIN	CEC + CEPC + CPF	MAILLY-LE-CAMP
DEALAT (dépôt essences ALAT) Étain-Rouvres	ÉTAIN	CIRISI Châlons - antenne Mailly	MAILLY-LE-CAMP
CFA PTL (centre de formation franco-allemand pour le personnel technico-logistique	FAASBERG (Allemagne)	DE (dépôt essences) Mailly-le-Camp	MAILLY-LE-CAMP

TIGRE)			
15e BSMAT (Dét.)	FOURCHAMBAULT	BA 128 LCL DAGNAUX	MARLY
CRE (centre de ravitaillement des essences) Gergy	GERGY	Pôle défense mobilité Metz	MARLY
Sous-direction génie de l'air	GRANDPRE	2e RG	METZ
6e RMAT (dét.)	GRESSWILLER	2e RG - cabinet médical	METZ
EGE (escadron de guerre électronique)	GROSTENQUIN	ASA Direction	METZ
PGE site n° 2 & CER	GROSTENQUIN	ASA District	METZ
2e RH	HAGUENAU	BLC (bureau local du contentieux) Terre	METZ
2e RH - cabinet médical	HAGUENAU	CAEC (cellule d'accompagnement vers l'emploi des conjoints)	METZ
54e RT	HAGUENAU	CIR (centre interarmées de reconversion)	METZ
BA/EM	HAGUENAU	CIRFA 57	METZ
STAT (Dét.)	HAGUENAU	CIRISI Metz	METZ
1e RG	ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	DIAC (direction interrégionale des anciens combattants)	METZ
1e RG - cabinet médical	ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	DIRCAT	METZ
3e RH	IMMENDINGEN (Allemagne)	DIRISI Metz	METZ
3e RH - cabinet médical	IMMENDINGEN (Allemagne)	DIRMAT	METZ
CSM Valduc	IS-SUR-TILLE	DIRSN (direction interrégionale du service national)	METZ
28e GG	JOIGNY	DMD 57	METZ
28e GG - cabinet médical	JOIGNY	DRISEA/NE (direction régionale interarmées du SEA) en région Nord-Est	METZ
15e BSMAT (dét.)	LANGRES	DRSID (direction régionale du SID)	METZ
CIRFA 02	LAON	DRSSA (direction régionale du SSA)	METZ
DMD 02	LAON	EID (établissement d'infrastructure de la défense)	METZ
DSG (détachement spécial du génie)	LAON	EMIA ZD	METZ
1e RAMa	LAON-COUVRON	GRS (groupement de recrutement et de sélection)	METZ
1e RAMa - cabinet médical	LAON-COUVRON	HIA (hôpital d'instruction des armées) Legouest	METZ
8e RMAT (dét.)	LAON-COUVRON	Légion de gendarmerie départementale de Lorraine - centre médical principal	METZ
1e RMAT (dét.)	LE ROZELIER	RECONV. AEM	METZ

SH « Servance »	LE THILLOT	RTNE/EM	METZ
43e RI	LILLE	Secteur vétérinaire interarmées	METZ
43e RI - cabinet médical	LILLE	SIRPA Terre CNPI	METZ
ASA District	LILLE	BA 128 - DEA (dépôt essences air) Metz	METZ FRESCATY
CFT/EM	LILLE	CIRISI Frescaty	METZ FRESCATY
CIR (centre interarmées de reconversion)	LILLE	BA 132 - cabinet médical	MEYENHEIM
CIRFA 590	LILLE	BA 132 CDT PEPIN	MEYENHEIM
CIRISI Lille	LILLE	CR radio	MONDICOURT
CRR FR/QG	LILLE	CSN (centre du service national)	MONTBÉLIARD
CTAC (centre territorial d'administration et de comptabilité)	LILLE	13e RDP (dét.)	MONTIGNY-LÈS-METZ
4e GEH	MONTIGNY-LÈS-METZ	Centre médical en BdD de Nancy - antenne de Chênevières	SAINT-CLÉMENT
4e GEH - cabinet médical	MONTIGNY-LÈS-METZ	PGE site n° 3 & CER	SAINT-CLÉMENT
BMO	MONTIGNY-LÈS-METZ	BA 113 - cabinet médical	SAINT-DIZIER
BR/EM	MONTIGNY-LÈS-METZ	BA 113 - DEA (dépôt essences air) Saint-Dizier	SAINT-DIZIER
CGA	MONTIGNY-LÈS-METZ	BA 113 CDT ANTOINE DE ST EXUPÉRY	SAINT-DIZIER
CIRFA air	MONTIGNY-LÈS-METZ	Cercle Saint-Exupéry	SAINT-DIZIER
CIRISI Frescaty - antenne Montigny-lès-Metz	MONTIGNY-LÈS-METZ	CIRISI Saint-Dizier	SAINT-DIZIER
CISAT (centre d'instruction santé de l'armée de terre)	MONTIGNY-LÈS-METZ	15e BSMAT (dét.)	SAINT-FLORENTIN
GRI (groupement de recueil de l'information)	MONTIGNY-LÈS-METZ	1e RI	SARREBOURG
Point appui technique DAS	MONTIGNY-LÈS-METZ	1e RI - cabinet médical	SARREBOURG
ZAD Nord (dét.)	MONTIGNY-LÈS-METZ	CRE (centre de ravitaillement des essences) Sarrebourg	SARREBOURG
Radar GRAVES	MONTSEUGNY	CENZUB	SISSONNE
ESIC aéro	MORVILLE	CENZUB - cabinet médical	SISSONNE
501e RCC	MOURMELON-LE-GRAND	CIRISI Lille - antenne Sissonne	SISSONNE
5e RG (dét.)	MOURMELON-LE-GRAND	EMB (écoles militaires de Bourges)	SISSONNE
8e RMAT	MOURMELON-LE-GRAND	Station de Sommepey Tahure	SOMMEPEY-TAHURE
CEB	MOURMELON-LE-GRAND	ASA District	STRASBOURG
CEB - cabinet médical	MOURMELON-LE-GRAND	BAC/EM	STRASBOURG

CIRISI Châlons - antenne Mourmelon	MOURMELON-LE-GRAND	BQG CRRE	STRASBOURG
EMB (écoles militaires de Bourges)	MOURMELON-LE-GRAND	BSN (bureau du service national)	STRASBOURG
ESCAT	MOURMELON-LE-GRAND	Bureau de garnison/EM	STRASBOURG
STAT (dét.)	MOURMELON-LE-GRAND	CAEC (cellule d'accompagnement vers l'emploi des conjoints)	STRASBOURG
BFA/EM	MÛLHEIM (Allemagne)	CAT	STRASBOURG
BFA BCS	MÛLHEIM (Allemagne)	Centre médical principal de Strasbourg	STRASBOURG
BFA BCS - cabinet médical	MÛLHEIM (Allemagne)	CFIAR (centre de formation interarmées au renseignement)	STRASBOURG
CIRFA 68	MULHOUSE	CIRFA 67	STRASBOURG
44e RT	MUTZIG	CIRFA air 70.132	STRASBOURG
44e RT - cabinet médical	MUTZIG	CIRISI Strasbourg	STRASBOURG
STAT (dét.)	MUTZIG	COMAR Strasbourg	STRASBOURG
ASA District	NANCY	CRRE - cabinet médical	STRASBOURG
BSN (bureau du service national)	NANCY	CRRE/EM	STRASBOURG
CERHS (centre expert des ressources humaines de la solde)	NANCY	DIAC (direction interrégionale des anciens combattants)	STRASBOURG
CIRFA 54	NANCY	DMD 67	STRASBOURG
CIRISI Nancy Ochey - Antenne Nancy	NANCY	DSN France	STRASBOURG
CSO NANCY	NANCY	EID (établissement d'infrastructure de la défense)	STRASBOURG
DIAC (direction interrégionale des anciens combattants)	NANCY	GRLE (dét.)	STRASBOURG
DMD 54	NANCY	Marine mobilité Strasbourg	STRASBOURG
EATSEA (établissement administratif et technique du SEA)	NANCY	RECONV. AEM	STRASBOURG
EID (établissement d'infrastructure de la défense)	NANCY	Secteur vétérinaire interarmées	STRASBOURG
SRM Est	NANCY	132e BCAT	SUIPPES
Centre médical en BdD de Nancy	NANCY OCHEY	132e BCAT - cabinet médical	SUIPPES
CIRISI Nancy Ochey	NANCY OCHEY	40e RA	SUIPPES
1e RMAT (dét.)	NEUBOURG	40e RA - cabinet médical	SUIPPES
CIRFA 58	NEVERS	8e RMAT (dét.)	SUIPPES
DMD 58	NEVERS	CEB (dét.)	SUIPPES
RMT - cabinet médical	NOYON	SCTAS (section champ de tir air-sol)	SUIPPES
	NOYON		SUIPPES

RMT (régiment de marche du Tchad)		Secteur vétérinaire interarmées	
CRE (centre de ravitaillement des essences) Chaumont	ORGES	1e RCh	THIERVILLE-SUR-MEUSE
PSIR (point sensible isolé rattaché) Prunay	PRUNAY-BELLEVILLE	1e RCh - cabinet médical	THIERVILLE-SUR-MEUSE
BA 112 - cabinet médical	REIMS	40e RT	THIONVILLE
BA 112 - DEA (dépôt essences air) Reims	REIMS	40e RT - cabinet médical	THIONVILLE
CIRFA 51	REIMS	1e RMat (dét.)	TOUL
CIRFA air 70.112	REIMS	516e RTrn	TOUL
CIRISI Saint-Dizier - antenne Reims	REIMS	BA 133 - DEA (dépôt essences air) Nancy	TOUL
DMC (détachement militaire de coordination)	REIMS	BA 133 CDT HENRY JEANDET	TOUL
Station de Perthes	RETHEL	ESMU	TOUL
Site de Toul Rosières	ROSIÈRES-EN-HAYE	CIRFA 10	TROYES
16e BC	SAARBURG (Allemagne)	DMD 10	TROYES
16e BC - cabinet médical	SAARBURG (Allemagne)	DCAOC	UEDEM (Allemagne)
1e RMat (dét.)	SAARBURG (Allemagne)	13e RG	VALDAHON
13e RG - cabinet médical	VALDAHON	CE radio	VILLADIN
6e RMat (dét.)	VALDAHON	CR radio	VILLADIN
CIRISI Besançon - antenne Valdahon	VALDAHON	CAEC (cellule d'accompagnement vers l'emploi des conjoints)	VILLENEUVE D'ASCQ
BSN (bureau du service national)	VALENCIENNES	Région de gendarmerie Nord Pas-de-Calais - centre médical principal	VILLENEUVE D'ASCQ
Centre médical de Valenciennes	VALENCIENNES	CE radio	WARLINCOURT-LES-PAS
CIRFA 59	VALENCIENNES	BA 901 - cabinet médical	WISSEMBOURG
Centre médical en BdD de Nancy - antenne du Quartier Drouot	VANDOEUVRE-LES-NANCY	BA 901 CDT DE LAUBIER	WISSEMBOURG
DMD 55	VERDUN	1e RMat	WOIPPY
DMD 70	VESOUL	CERAH (centre d'études et de recherche sur l'appareillage des handicapés)	WOIPPY